

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 470

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer du code de la santé publique le régime de recherches biomédicales menées dans le cadre de l'AMP.